VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,579—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 26 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 16 octobre 1907 de l'Hon G. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Poydras, Magnolias, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Gorot, notaire public en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 65 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 8 pouces de face à la rue Poydras sur 65 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désigné par les Nos 401 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même Ilot que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme les Nos 1 et 2 sur un plan de voyer dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire final le 28 mai 1858, comme ci-est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 11 lignes de largeur au fond sur 86 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 86 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1, et 86 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus bas de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les No 411 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilot que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot 297, borné par les rues S. Rempart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Fillé, voyer, daté le 12 juin 1907 et mesurant d'après ledit plan 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Peydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rempart et comprenant un magasin e résidences à deux étages, occupé au rez-de-chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilot que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Fillé, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de façade à la rue S. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rempart et comprenant un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilot comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Fillé sur lequel est désignée par la lettre D, 27 pieds 9 pouces de face à la rue S. Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 459 et 461 rue S. Rempart et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages avec pignon rez-de-chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de large au dessus le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3 dans l'Ilot borné par les rues Clouet, Derbigny, Fréniens et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 2 formant l'encoignure des rues Clou t et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'Ilot borné par les rues Washington, Quatrième Magasins et Constance, ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur de ce côté de la rue Magasins de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes, 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière et une portion donnant sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1845, déposé en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844 déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Fillé, voyer, daté du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahay, ancien notaire, le 30 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1015 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Q atrième et comprenant un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc, de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les mesures en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devront être vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magasines, Quatrième, Constance et Troisième, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Fillé, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face rue Magasins, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième, 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magasins, 158 pieds 10 pouces 4 lignes, de là 80 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième de là sur une ligne parallèle à Magasins, 95 pieds 3 pouces 6 lignes et 111 pieds 7 pouces, 4 lignes de notre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages retirée du trottoir, alairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et servant à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger cuisine, bib.iothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Le second étage corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries etc, grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, échillier etc. Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magasine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilot que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Fillé par la lettre H, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 6 lignes de façade à la rue Magasins sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilot que la neuvième propriété ci-décrite, désigné par la lettre C dans le plan susnommé de Fillé et mesurant suivant celui-ci 66 pieds, 2 lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magasins et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2612 et 2628 Magasin. A l'encoignure de la rue Quatrième et comprenant une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 guiteres, hangar, etc., l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc., et trois petites chambres dans le bât ment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées en ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et ilot que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Fillé et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit quartième District, dans l'Ilot No 155, borné par les rues Magasins, Neuvième Camp et Huitième formant l'angle des rues Magasins et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond s'ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magasins et contiennent un magasin avec chambres au dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilot que la troisième propriété décrite, mesurant 21 pieds et 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont designées par les Nos 3125 et 3127 rue Magasins et contiennent un magasin au rez-de-chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain ilot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dés gné par le No 64 sur le plan original de la ville de Nicarville maintenant le No 534, et borné par les rues Octavie, Joseph Franklin (autrefois Green ou St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds 7 pouces 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté; devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Fillé, daté du 12 juin 1907, comme suit

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 124 pieds entre lignes parallèles le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dépendances et appartenances, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot No 53, borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters), Nord Market (maintenant Nord Diamond) et St Joseph désigné comme lot No 2 sur un plan No 302 en l'étude de Theo Guyot, ancien notaire, lesdits lots mesurant vingt et un pieds de face à la rue Nord Diamond sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur.

2° Un autre lot de terre contigu au susdit lot dans le même ilot avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant trente sept pieds, dix pouces et trois lignes de face à la rue Nord Diamond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante sept pieds, tout plus ou moins ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond sur la rue Tchoupitoulas. La propriété ci-dessus sera vendue comme ensemble et est connue comme 353 à 357 rue Nord Diamond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le balance, s'il y en a, devant être représentée par les billets de ce dernier, payables en un et deux ans après la date portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement intérêt payable annuellement avec les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, les frais de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. K. Hadley, notaire; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication etc.

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières.
Bureau No 910 rue Gravier.
90 déc—20 27—jan 3 10 17 24

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE CHARLES KOTHE, SR.
No 87,560—Cour Civile de District. Division C, paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 10 décembre 1909, m'adres é à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 21 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété suivante—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant dix sept pieds, dix pouces et trois lignes de face à la rue Nord Diamond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante sept pieds, tout plus ou moins ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond sur la rue Tchoupitoulas. La propriété ci-dessus sera vendue comme ensemble et est connue comme 353 à 357 rue Nord Diamond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le balance, s'il y en a, devant être représentée par les billets de ce dernier, payables en un et deux ans après la date portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement intérêt payable annuellement avec les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, les frais de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. K. Hadley, notaire; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication etc.

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières.
Bureau No 910 rue Gravier.
90 déc—20 27—jan 3 10 17 24

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE
COTTAGE SIMPLE
SUR UN BON TERRAIN.
1832 O'REILLY, coin de la Rue PRIEUR.
Ernestine Marchand et al. vs Josephine Barrel.
No 87,436—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, 5 janvier 1909.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 novembre 1908 et signé le 27 novembre 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1832 rue O'Reilly, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Prieur, O'Reilly, Roman et Aubrey (maintenant Nouveau St-Bernard), mesurant 62 pieds 10 pouces de face à la rue Prieur sur 59 pieds 2 pouces 9 lignes de profondeur et façade à la rue O'Reilly, formant le coin des dites deux rues.

Condition—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur portant date égale avec la date de l'adjudication publique payable un et deux ans après la date avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 déc—5 6 12 20 27—jan 3 5

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.
Splendide Cottage Simple,
DANS LE CINQUIEME DISTRICT, ALGER,
Nos 523 et 525 rue Olivier, entre les rues Evelina et Eliza.
SUCCESSION DE Mme PATRICK KEEGAN.
No 86,634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR STROUBBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—

JEUDI, LE 21 JANVIER 1909.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour rendu et signé le 15 décembre 1908, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 6 dans l'Ilot No 5, mautrement l'Ilot d'assessement No 93, borné par les rues Verret, Eliza, Olivier et Evelina, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de Soulé Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 1. Lequel lot mesure, d'après ledit plan, en mesure américaine 31 pieds, 6 pouces de face à la rue Olivier sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par Patrick Keegan par achat de Robert M. Price par acte passé pardevant W. J. Hunsmeyer, notaire le 11 avril 1903, enregistré livre des transferts 193, folio 280.

Les améliorations sont connues comme Nos 523 et 525 rue Olivier, et contiennent trois chambres de chaque côté.

Conditions—1/3 ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant un intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 5 pour cent d'honoraires s'il y a cet un cas de presse. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée en détention des billets et l'acquéreur devant payer en outre et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1909 et faire un dépôt à l'encanteur de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant M Bernard J. Daly, notaire.

H. E. Humphreys, avocat.
20 déc—20 27—jan 3 10 17 21

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.
GUY LOWELL ET J. LEWIS STACKPOLE VS SOUTHERN FIBER CO.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 15 novembre 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, en et pour la paroisse d'Orléans j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 5 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans. Les les propriétés foncières comme suit

La Manufacture ou Usine et Pâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés à savoir—Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi à environ quatre mille et demi au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant approximativement quatre cent quatre vingt dix neuf pieds sur la ligne du front profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot 297, borné par les rues S. Rempart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Fillé, voyer, daté le 12 juin 1907 et mesurant d'après ledit plan 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Peydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rempart et comprenant un magasin e résidences à deux étages, occupé au rez-de-chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilot que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Fillé, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de façade à la rue S. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rempart et comprenant un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilot comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Fillé sur lequel est désignée par la lettre D, 27 pieds 9 pouces de face à la rue S. Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 459 et 461 rue S. Rempart et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages avec pignon rez-de-chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de large au dessus le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3 dans l'Ilot borné par les rues Clouet, Derbigny, Fréniens et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 2 formant l'encoignure des rues Clou t et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'Ilot borné par les rues Washington, Quatrième Magasins et Constance, ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur de ce côté de la rue Magasins de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes, 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière et une portion donnant sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1845, déposé en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844 déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Fillé, voyer, daté du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahay, ancien notaire, le 30 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1015 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Q atrième et comprenant un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc, de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les mesures en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devront être vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magasines, Quatrième, Constance et Troisième, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Fillé, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face rue Magasins, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième, 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magasins, 158 pieds 10 pouces 4 lignes, de là 80 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième de là sur une ligne parallèle à Magasins, 95 pieds 3 pouces 6 lignes et 111 pieds 7 pouces, 4 lignes de notre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages retirée du trottoir, alairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et servant à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger cuisine, bib.iothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Le second étage corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries etc, grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, échillier etc. Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magasine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilot que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Fillé par la lettre H, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 6 lignes de façade à la rue Magasins sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilot que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre C dans le plan susnommé de Fillé et mesurant suivant celui-ci 66 pieds, 2 lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magasins et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2612 et 2628 Magasin. A l'encoignure de la rue Quatrième et comprenant une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 guiteres, hangar, etc., l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc., et trois petites chambres dans le bât ment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées en ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et ilot que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Fillé et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit quartième District, dans l'Ilot No 155, borné par les rues Magasins, Neuvième Camp et Huitième formant l'angle des rues Magasins et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond s'ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magasins et contiennent un magasin avec chambres au dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilot que la troisième propriété décrite, mesurant 21 pieds et 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont designées par les Nos 3125 et 3127 rue Magasins et contiennent un magasin au rez-de-chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain ilot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dés gné par le No 64 sur le plan original de la ville de Nicarville maintenant le No 534, et borné par les rues Octavie, Joseph Franklin (autrefois Green ou St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds 7 pouces 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté; devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Fillé, daté du 12 juin 1907, comme suit

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 124 pieds entre lignes parallèles le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dépendances et appartenances, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot No 53, borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters), Nord Market (maintenant Nord Diamond) et St Joseph désigné comme lot No 2 sur un plan No 302 en l'étude de Theo Guyot, ancien notaire, lesdits lots mesurant chacun vingt et un pieds de face à la rue Nord Diamond sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur.

2° Un autre lot de terre contigu au susdit lot dans le même ilot avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant trente sept pieds, dix pouces et trois lignes de face à la rue Nord Diamond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante sept pieds, tout plus ou moins ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond sur la rue Tchoupitoulas. La propriété ci-dessus sera vendue comme ensemble et est connue comme 353 à 357 rue Nord Diamond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le balance, s'il y en a, devant être représentée par les billets de ce dernier, payables en un et deux ans après la date portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement intérêt payable annuellement avec les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, les frais de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. K. Hadley, notaire; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication etc.

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières.
Bureau No 910 rue Gravier.
90 déc—20 27—jan 3 10 17 24

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE RECEVEUR DE L'USINE DE LA SOUTHERN FIBER CO.

Ci-dessous énumérée contenant devant être vendue comme une usine complète et en gros.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être payée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans, après la date, faits à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt de 6 0/0 l'an de huit pour cent par an de la date de l'adjudication à l'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de cet acte ainsi que les frais du notaire Wm H. Benedict pour le passage de l'acte de vente, lequel doit contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières.
Bureau 910 rue Gravier, Nlle Orléans, Lan.
P. A. Le ong Jr. A. W. Cooper, avocats pour le receveur
5 déc—5 6 12 20 27—jan 3 5

Jas A. Brennan, et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE
Joli Cottage Simple "Home", 1717 avenue Lafayette, près des lignes de Chars, Ecoles, Eglises et Marché.
Succession de Clara Daunig, épouse de Léon Lamothe.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 87,934—Division A.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 19 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 17 décembre 1908 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Lafayette, les rues Port, Nord Derbigny et Nord Roman, désigné comme lot "A" sur un arpentage fait par C. Duane Lewis, voyer, daté du 17 avril 1902, annexé à un acte de vente par E. H. Purcell à John M. Emboulas, daté du 16 juin 1902 passé pardevant H. Leonard Jr, notaire d'après lequel voyer le dit lot mesurant trente trois (33') pieds et six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes égales et parallèles desquels arpentage ledit lot mesure trente trois (33') pieds six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente (130') pieds, trois (3') pouces et quatre (4") lignes.

Les améliorations comprennent le cottage simple bien construit retiré de la banquette, contenant cinq grandes chambres, grande galerie sur le devant, cour sur le côté et chemin pour voiture avec grand hangar dans le fond, une chambre pour véhicules et animaux.

Conditions—Comptant, les taxes de 1908 devant être payées par l'acquéreur, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 déc—19 27—jan 3 10 17 19

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un lot de meubles et effets mobiliers—Succession de Mme Patrick Keegan—No 86,634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—A l'encan—Centenn de la résidence 523 rue Olivier, Alger.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern encanteur—LUNDI, le 28 décembre 1908, à 11 heures a. m., sur les lieux No 523 rue Olivier, Alger, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour rendu et signé le 15 décembre 1908, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Un l